



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 21/07/2011

Direction de la coordination et de la  
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Sylvie RESTENCOURT

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

LE PREFET  
de la Région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 19 juillet 2011, sous la présidence de M. Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2011- 14 concernant une demande d'extension de l'ensemble commercial de BOLBEC par création d'un Retail Park de 3150 m2 composé de 4 magasins ( Styleco 850 m2, King Jouet 850 m2, Équipement de la personne 700 m2, Équipement de la maison 750 m2) portant la surface totale de vente de l'ensemble à 9680 m2 - Avenue du Maréchal Joffre (76210).

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 10-77 du 8 novembre 2010 donnant délégation à Monsieur Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- La demande, enregistrée le 8 juin 2011, présentée par la société anonyme L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES dont le siège social est 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS, agissant en qualité de futur propriétaire, et visant à une demande d'extension de l'ensemble commercial de BOLBEC par création d'un Retail Park de 3150 m2 composé de 4 magasins portant la surface totale de vente de l'ensemble à 9680 m2 - Avenue du Maréchal Joffre, 76210 BOLBEC ;

- L'arrêté préfectoral du 16 juin 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 19 juillet 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

## **CONSIDERANT**

- que la société anonyme L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, a sollicité l'autorisation de créer un Retail Park de 3150 m2 de surface de vente au sein de l'ensemble commercial de Bolbec ;

- que le projet offrira à la clientèle une offre complémentaire ;

- que le projet respecte les exigences de l'article 34 de la loi SRU en matière de stationnement ;

- que le projet aura un impact limité sur le trafic existant ;

- que le site du projet est desservi par des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;

- que le projet prévoit des mesures en faveur du développement durable (isolation, gestion des eaux pluviales, consommation d'énergie et d'eau) ;

**DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (6 oui sur un total de 6 votants)**

### Ont voté favorablement :

- M. Michel SAINT-LEGER, représentant le Maire de Bolbec,

- Mme Annic DESSAUX, représentant le Président de la Communauté de communes Caux Vallée de Seine,

- Mme Ourdia CHATI, représentant le Maire du Havre,

- M. Didier PERALTA, Maire de Gruchet Le Valasse,

- M. Hubert GUILBERT, personnalité qualifiée en matière de consommation,

- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

### Étaient excusés :

- M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime,

- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire.

**En conséquence, la société anonyme L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES dont le siège social est 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS, est autorisée à créer un Retail Park de 3150 m2 composé de 4 magasins - Avenue du Maréchal Joffre à BOLBEC (76210).**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint



• Pierre LARREY